

Un réseau international francophone de formation policière



Un réseau international francophone de formation policière, Francopol, a été créé lors d'un congrès qui s'est tenu du 8 au 10 septembre 2008 à l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. C'est suite à une concertation entre la sûreté du Québec, la Police nationale française et l'École nationale de police du Québec que le réseau voit le jour.

Ce réseau constitue un organisme de concertation et de coopération qui a pour mission de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, ainsi que des recherches et des réflexions en matière de formation et d'expertise policières. Il contribue également à la coopération et à la solidarité entre les différentes institutions et organisations membres. Le réseau Francopol est constitué de membres issus des services de police publics offrant de la formation ainsi que les milieux de recherche et d'enseignement ayant un lien avec la sécurité publique.

Lors de cette première rencontre, pas moins de 200 représentants du Canada, de la France, de la Belgique, de la Suisse, du Luxembourg, de la principauté de Monaco, du Bénin, du Burkina Faso, du Sénégal, de la Roumanie, d'Haïti, de la Côte d'Ivoire et du Tchad étaient présents.

Les treize membres fondateurs du réseau sont : l'Institut provincial de formation du Hainaut - Académie de Police Emilien Vaes (Belgique), la Direction de la formation de la police fédérale (Belgique), le Collège canadien de police (Canada), l'École nationale de police du Québec (Canada), la gendarmerie royale du Canada (Canada), la Sûreté du Québec (Canada), la gendarmerie nationale (France), la police nationale (France), la police Grand-Ducale du Luxembourg (Luxembourg), la Sûreté publique de Monaco (Monaco), l'Académie de police de Savatan (Suisse), l'Institut suisse de police (Suisse) et la police cantonale neuchâteloise et écoles romandes de police (Suisse).

Pour réaliser sa mission, FRANCOPOL peut également compter sur la collaboration de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Son délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, Hugo Sada, a salué l'engagement des pays qui ont adhéré au nouveau réseau dont le lancement a eu lieu quelques semaines avant la tenue, à Québec, du XIIe Sommet des Chefs d'État et de gouvernements francophones.

FRANCOPOL est donc une association internationale reconnue en tant qu'organisme à but non lucratif. Ne dépendant pas d'accords internationaux entre États, FRANCOPOL revêt une structure légère et dynamique et constitue plutôt une association de membres partageant les mêmes intérêts.

Déclaration de fondation

Ci-dessous la déclaration solennelle de fondation de FRANCOPOL signée le 8 septembre dernier par les membres fondateurs :

Nous, les services publics de police et les écoles publiques de police, francophones, partiellement ou entièrement, réunis à Québec le 8 septembre 2008, dans le cadre du premier congrès du réseau international francophone de formation policière appelé FRANCOPOL.

Nous fondant sur les engagements de la Déclaration de Paris adoptée le 14 février 2008 dans le cadre de la Conférence des ministres francophones de la Justice, de la Déclaration de Saint-Boniface adoptée le 14 mai 2006 dans le cadre de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, et de la Déclaration de Bamako adoptée le 3 novembre 2000 dans le cadre du Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Réaffirmons :

- que dans un monde plus que jamais interdépendant, confronté à des dangers communs et à des menaces transnationales, le multilatéralisme demeure un cadre privilégié de la coopération internationale;
- que notre volonté de lutter ensemble contre les différentes formes de criminalité, dans le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, en permettant les échanges et la valorisation des pratiques utiles sont susceptibles de conduire à des évolutions normatives.

Déclarons dans cet esprit :

- que le dialogue et l'innovation favorisent la recherche de solutions aux problématiques de sécurité publique et qu'une langue et des valeurs communes facilitent la coopération
- que, face à une criminalité qui n'a plus de frontières, les organisations qui la combattent doivent faire front commun pour relever les défis de sécurité publique et contribuer à la modernisation de la fonction policière
- que la coopération policière et le transfert des compétences contribuent à une Francophonie plus engagée sur les thématiques paix, démocratie et droits de l'Homme
- que la formation policière occupe une place essentielle pour intégrer les meilleures pratiques et aider les policiers à lutter contre les tendances émergentes en matière criminelle
- que, la communauté policière visant à accroître sa capacité à mieux servir les citoyens, la mise en commun de l'expertise favorise une plus grande cohérence des actions.

Nous engageons plus particulièrement à :

- créer un lieu d'échange et de collaboration entre les services de police et écoles de police partageant la langue française et oeuvrant dans le domaine de la formation policière et dans les domaines associés
- partager le savoir des acteurs dans le domaine de la formation policière et stimuler les réflexions portant sur les nouveaux défis et sur l'actualisation des besoins en formation
- contribuer au développement de la recherche en formation policière, notamment par des études et l'accroissement des échanges d'informations et d'expertise sur des sujets touchant la communauté policière francophone
- encourager le développement et l'intégration d'innovations dans la formation des policiers par le partage et l'élaboration d'outils ou de supports pédagogiques et didactiques.

Annonçons :

La création d'une association dénommée FRANCOPOL – Réseau international francophone de formation policière.

Le discernement dans l'action policière

Le premier congrès international s'est déroulé sous le thème 'le discernement dans l'action policière' et comprenait deux volets : l'un sur le discernement/éthique et l'autre sur l'approche par compétences. La Belgique s'y est distinguée par trois interventions à savoir : le commissaire divisionnaire Eric Cobut (directeur des relations internes à la police fédérale) sur les opportunités et les défis versus discernement/éthique, le commissaire Thierry Dierick (directeur de



l'Académie provinciale de police Emilien Vaes) sur les opportunités et les défis versus approche par compétences ainsi que la pédagogue Nathalie Gaethofs (responsable de la collaboration internationale à l'Académie provinciale de police Emilien Vaes) lors de l'animation d'un des ateliers axée sur la formation des mentors et les objectifs de stage.

Francopol se fixe pour objectif de devenir un pôle d'excellence dans le partage et l'émergence de nouvelles tendances en matière de formation policière. Ce réseau vise à accroître les compétences des services policiers à mieux servir les citoyens. La formation et le perfectionnement professionnel sont les moyens privilégiés pour intégrer les meilleures pratiques. Ce lieu d'échange permet d'améliorer la cohérence des actions en sécurité publique et d'accélérer la modernisation de la fonction policière et pour ce faire, le réseau organise et soutient la tenue d'activités telles que : congrès, séminaires, forums de discussion, partage de ressources documentaires, partage de projets de recherche, coopération technique et autre.

C'est dans ce but que Francopol offre l'accès à un site internet dénommé 'Carrefour de l'information et du savoir' (CIS) qui priorise l'accès à la documentation et à l'information, à une médiathèque ainsi qu'à des services et des ressources à distance (site sécurisé accessible pour les membres).

Toute zone de police, service ou direction de la police fédérale pourra s'inscrire en tant que membre du réseau sachant que la langue officielle et la langue de travail est le français.



Etre membre Francopol offre une plus-value dans différents domaines tel que :

- contribuer activement au développement des pratiques policières;
- promouvoir les échanges dans les domaines de la formation et de l'expertise policières (connaissances des activités et des programmes de formation policière offerts par chacune des organisations);

- avoir accès à une bibliothèque virtuelle spécialisée dans le domaine policier;
- être ouvert aux enjeux internationaux liés à la sécurité publique;
- connaître les innovations et les technologies du domaine policier;
- discuter des défis et tendances du milieu policier;
- bénéficier d'un rayonnement international;
- valoriser l'expertise du personnel policier;
- saisir des opportunités de partenariats;
- s'intégrer aux différents réseaux de la Francophonie;
- entretenir des liens professionnels entre experts.

Lors de l'assemblée constitutive du 8 septembre 2008, les administrateurs du Comité de Direction ont été élus : Emile Perez, Président (Directeur du SCTIP – Police Nationale française) ; Claude Levac, secrétaire général (Directeur des relations internationales et du protocole – Sûreté du Québec) ; Pierre Menard, vice-président Amérique (Directeur principal de l'apprentissage – Gendarmerie royale du Canada) ; Thierry Dierick, vice-président Europe (directeur de l'Académie provinciale de police Emilien Vaes – Province du Hainaut) ; Pierre Saint-Antoine, trésorier (Directeur du Bureau des affaires institutionnelles et des communications – Ecole nationale de police du Québec).

La Direction de la formation de la police fédérale représentera les entités belges au sein du Bureau international, instance qui fait office de conseil d'administration. Toutes les demandes émanant d'organisations belges convergeront dès lors auprès de cette Direction.

Une contribution financière, versée sous forme de cotisation annuelle, sera exigée pour être membre de Francopol et accéder aux services offerts. Les revenus provenant de ces cotisations serviront à couvrir en partie les frais de fonctionnement et les coûts associés à la mise en place de projets. Une des premières tâches imparties au Comité de direction consistera en la détermination de cette contribution financière.

Différentes activités sont déjà en cours de développement. Ainsi, en 2009, des congrès régionaux seront organisés au Canada et Belgique. Ensuite, un nouveau congrès international devrait être organisé en 2010 en France.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Vanessa Gay-Para (DGS/DSE/Formations internationales; Tel 02/642 69 01; courriel fmn.inter@police.ac.be) ou à consulter le site www.francopol.org.